

## QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

-----  
COMMUNE DE  
**DISSAY**

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations (captages, stations de traitement, réseaux) sont exercées par le syndicat *Eau de Vienne - Siveer*.

### Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

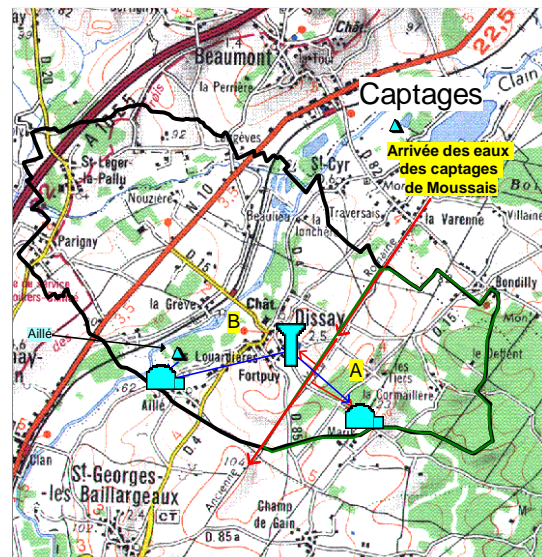
Deux UDI regroupant des zones géographiques avec une même qualité d'eau ont été définies.

#### Origine de l'eau :

Les deux unités de distribution sont alimentées par des eaux souterraines :

- l'UDI **A** de Dissay/Moussais est alimentée depuis le début de l'année 2004, avec les eaux provenant du captage de *Moussais* à partir de 2 forages sollicitant l'aquifère captif du jurassique supérieur ;

- l'UDI **B** de Dissay/Aillé est approvisionnée en eau par le captage d'*Aillé*, d'une profondeur de 6 mètres, avec drains rayonnants. Celui-ci capte les eaux de la nappe alluviale du Clain et du jurassique moyen.



**Traitement :** L'eau pompée à *Moussais* est déferrisée puis *désinfectée par le chlore gazeux* avant d'être distribuée à la population alors que celle captée à *Aillé* ne subit qu'une simple désinfection au chlore gazeux.

**Contrôle :** 23 prélèvements représentant 588 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément au Code de la Santé Publique.

#### Protection des ressources :

La procédure administrative (arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique avec une inscription au fichier des Hypothèques) est terminée pour les captages de *Moussais* et pour le captage d'*Aillé*.



# Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou Réf. de qualité	RESULTATS sur Les réseaux d'adduction En moyenne	
		Unité <b>A</b> (Moussais)	Unité <b>B</b> (Aillé)
pH	6,5 - 9	7,5	7,3
Conductivité ( $\mu\text{S}/\text{cm}$ à 25 °C)	200 - 1100	657	746
TURBIDITE ( en NFU)	2	0,17	0
DURETE (TH en °F)	Néant	30	37
NITRATES (en mg/l)	50	0	24
FLUOR (en mg/l)	1,5	1,15	0,13

## Bactériologie

- Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité**. A noter un dépassement ponctuel d'une référence de qualité sur (Unité **A**), montrant la nécessité de mettre en place un suivi régulier des installations (purges, ...).

## Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante et bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

## Turbidité

- Les eaux distribuées possèdent une bonne transparence qui s'est traduite par une faible turbidité (moyenne inférieure à 0,5 NFU).

## Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées sont d'une **dureté importante**.

## Fluor

- Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux alimentant l'UDI **A** étant riches en fluor, des apports complémentaires ne sont pas recommandés alors qu'ils peuvent être conseillés pour l'UDI **B** après avis médical.**

## Nitrates

- Les concentrations en nitrates demeurent modérées (UDI **B**) et faibles (UDI **A**).

## Pesticides

- Les produits phytosanitaires (pesticides) sont utilisés pour les traitements des récoltes et pour désherber. Les recherches réalisées sur plus de 200 substances, ont révélé une **absence** de produits (UDI **A**) et des traces d'ESA-métolachlore et d'OXA-Alachlore sur l'UDI **B** sans dépasser la limite de qualité (0,1  $\mu\text{g}/\text{l}$ ).

## Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable

### Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

